Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques
Québec

Direction générale de l'analyse et de l'expertise de
Montréal, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière
et de l'Outaouais

Sainte-Thérèse, le 24 avril 2019

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents en lien avec la propriété située au 244, boulevard Sainte-Adèle à Sainte-Adèle, lot 3 888 156 du cadastre du Québec.
V/réf. :19E01-1064

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 5 avril dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

Dossier 7321-15-01-00129

1. Permis d'égout du 6 août 1976, 1 page
2. Permis d'aqueduc du 6 août 1976, 1 page
3. Lettre-permis du 29 octobre 1985, 1 page
4. Rapport de visite du 18 septembre 1985, 2 pages
5. Rapport d'inspection du 19 juillet 2001, 4 pages
6. Avis d'infraction du 20 juillet 2001, 2 pages
7. Rapport d'inspection du 6 septembre 2001, 3 pages
8. Rapport d'inspection du 8 février 2004, 7 pages
9. Rapport d'inspection du 7 avril 2004, 4 pages

Dossier 7330-15-01-00773

1. Autorisation du 18 juin 2003, 2 pages
2. Rapport d'inspection du 21 octobre 2008, 7 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Direction régionale des Laurentides
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315
Courriel : elena.ciocoiu@environnement.gouv.qc.ca
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Ce papier contient 20% de fibres recyclées de postconsommation.

Conformément à l’article 51 de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d’accès à l’information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l’exercice de ce recours ainsi qu’une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l’accès aux documents

p.j. (39)

GOUVERNEMENT DU QUEBEC

SERVICES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PERMIS D'EGOUT

NO. 1-887-E

DETENTEUR Far Hills Inn Ltée
Val Morin
ADRESSE Cté de Terrebonne

ATT: Mme David Pemberton Smith

LE DETENTEUR EST AUTORISE à exploiter un service d'égout dans la(les) municipalité(s) mentionnée(s) ci-dessous:

sur les lots 4A et 5A du rang X, dans une partie de la municipalité de Val Morin, comté de Terrebonne

Ce permis est soumis à toute loi et règlement s'appliquant aux entreprises d'aqueduc et d'égout.

QUEBEC, 6 août 1976

Le Directeur des Services de protection de l'environnement

Gilles Jolicoeur, ing. M.Sc.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

SERVICES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PERMIS D'AQUEDUC

NO. 1-887-W

DÉTENTEUR Far Hills Inn Ltée
Val Morin

ADRESSE Cté de Terrebonne
a/s Mme David Pemberton Smith

LE DÉTENTEUR EST AUTORISÉ à exploiter un service d'aqueduc dans la(les) municipalités(s) mentionnée(s) ci-dessous:

sur les lots 4A et 5A du rang X, dans une partie de la municipalité de Val Morin, comté de Terrebonne

Ce permis est soumis à toute loi et règlement s'appliquant aux entreprises d'aqueduc et d'égout.

QUÉBEC, 6 août 1976

Le Directeur des Services de protection de l'environnement

Gilles Jolicoeur, ing. M.Sc.

AM-486(1)

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale
de Montréal

Le 29 octobre 1985

Far Hills Inn Ltée
VAL MORIN
Comté de Terrebonne (QC)
JOT 2SO

A l'attention de M. David Smith

OBJET: Egouts sanitaires
Permis no 1-887-E

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation que monsiseur
art. 53-54 , nous a soumise en votre nom en date du 1er octobre 1985, j'ai le plaisir de vous informer qu'en vertu des pouvoirs qui me conférés par la Loi sur la qualité de l'enviuronnement, j'autorise l'installation de l'usine de traitement actuelle pour recevoir les eaux usées des installations hôtelières actuelles et recevoir en plus dans le futur les eaux usées d'environ trente-deux (32) chalets supplémentaires: ceci pour compléter la limite acceptable de 19000 GUS/jour que l'usine peut traiter adéquatement.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre de
l'environnement,

Original signé par
Antonio Flamand
Directeur régional

par: Antonio Flamand,
Directeur régional.

c.c.: Alain Koessler

RG/hk

RECOMMANDE PAR: Rene Gerard

5199 est, rue Sherbrooke,
Suite 3860
Montréal, QC H1T 3X9

Tél.: (514) 253-3333

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale
de Montréal

RAPPORT DE VISITE

DATE: 85-09-18

ENDROIT: Val Morin, Auberge Far Hills.

DATE DE LA VISITE: 28-08-85

OBJET: Plainte rejet de l'usine d'épuration d'eau usées.

DOSSIER NO: 1223 4027

PERSONNE (S) RENCONTREE (S): M. art. 53-54 opérateur

Cette visite a été effectuée suite à des plaintes répétées de la part de Mme 53-54 . Selon cette dernière, l'effluent de l'usine de traitement serait régulièrement de mauvaise qualité. Elle aurait apperçu de la mousse ainsi qu'une coloration jaunâtre de l'effluent.

Ce rejet d'eau a également fait l'objet de plaintes à l'été 1984 où on parlait, cette fois de personnes ayant été malades, suite à la consommation d'eau non traitée du lac Bélair et on pointait l'effluent de l'usine comme responsable de la contamination du lac.

Les vérifications effectuées depuis par le MENVIQ en août 1984 et par la firme 23-24 en avril et mai 1984, ont démontré que l'usine assurait un effluent de qualité acceptable.

De plus, selon M. René Girard ingénieur à la DRM, le rejet d'eau de l'usine, après s'être écoulé en surface sur une courte distance en plein bois aboutit dans un marécage avant d'atteindre le lac. Il n'y a pas de rejet direct au lac. Cette coulée en plein bois est difficile d'accès et n'est pas visible d'une route ou d'une résidence.

A partir de ces faits, je suis porté à croire que les plaintes au sujet de la mauvaise qualité de l'effluent ne seraient pas fondées. Cependant, je n'ai pas effectué une vérification complète de la coulée où se déverse l'effluent de l'usine, j'aurais peut-être constaté alors la présence de mousse ou d'autres signes révélateurs d'un mauvais fonctionnement de l'usine.

De plus, comme l'usine dessert une population flottante, ce qui entraîne des fluctuations importantes de charge et de débit, une perturbation du traitement d'oxydation totale est fort possible dans ces conditions.

.../2

5199 est, rue Sherbrooke,
Suite 3860
Montréal, QC H1T 3X9

Tél.: (514) 253-3333
Bélino: 5662

Je me suis par conséquent attardé sur l'opération de l'usine. Des échantillons ont été prélevés à l'entrée et à la sortie de celle-ci, pour les analyses de DBO5, de SS du PH. et de l'alcalinité ont été demandées sur ces deux échantillons. Le test de volume de boues dans le bassin d'aération a donné 440 ml/l et le test d'oxygène dissous 1.2 mg/l. Le taux d'oxygène était donc un peu faible, mais 3 aérateurs qui étaient partiellement fermés ont été ouvert pleine grandeur.

L'effluent de la station était limpide et n'entraînait pas de solides en suspension.

Il faudra attendre les résultats d'analyses pour évaluer un peu mieux le rendement de cette usine. Une évaluation plus complète serait nécessaire afin de se prononcer clairement. Mais,cela ne peut se faire présentement car nous ne disposons pas des appareils de mesure requis.

Robert Séguin
Secteur Municipal

RS/mf

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale des Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE :**7321-15-01-00129-02** DATE DE RÉDACTION : **2001-07-19**

1. IDENTIFICATION

HEURES : - ARRIVÉE :**14h00**

. DATE D'INSPECTION :**2001-07-03**

- DÉPART :**15h00**

. INSPECTEUR /INSPECTRICE :**Jean Trépanier**

. ACCOMPAGNÉ DE :

. LIEU INSPECTÉ
Station d'épuration
Du Far Hills
Lots 4A et 5A
Rg 10, Val-Morin

.ADRESSE POSTALE (si différente)
FAR HILLS INN LTD
3399, rue du Far Hills inn
Val-Morin (Québec)
J0T 2R0

. PLAIGNANT(E): Rencontré oui [**X**] non [ ] TÉLÉPHONE
Au téléphone
NOM/ADRESSE
I
art. 53-54

. NOM/FONCTION TÉLÉPHONE
. PERSONNE(S) 53-54 **, opérateur** **(819) 322-2014**
RENCONTRÉE(S): pers. resp.: directeur

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)
[**X**] [ ] [X] [X]
Nombre **3**
ÉCHANTILLONS
[**X**] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S) [**X**]
PRÉCISEZ **: autorisation, plans et demande dù'autorisation de 1985**

- BUT(S): - Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant le rejets d'eaux usées en provenance de l'élément épurateur, dans un ruisseau qui se déverse dans le lac Bélair.

RÉSUMÉ

1985 *La firme* 23-24 *demande une autorisation au MENV pour des installations déjà construites, soit :*

- *élément épurateur # 1 desservant 18 chambres de la 1ère annexe;*
- *élément épurateur # 2 desservant 16 chambres de l'auberge principale et le bar de l'auberge;*
- *station d'épuration desservant le reste de l'auberge principale, soit 14 chambres, un restaurant de 140 chaises, le 2ème annexe de 23 chambres et le club house. Capacité effective de 19000GUS/j VS une utilisation de 12525GUS/j. Demande pour ajouter 32 chalets(50GUS/pers/j X 4 pers X 32) = 6475GUS/j;*

1985 *Le MENV émet une autorisation.*

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7321-15-01-00129-02 DATE DE RÉDACTION :2001-07-19

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

J'ai procédé seul à l'inspection et j'ai ensuite rencontré 53-54 Il a été constaté que :

1. Il y a des rejets d'eaux usées au Nord-Est de l'élément épurateur (voir photos) où les conduites sont apparentes. Ce rejet se dirige vers le lac Bélair. J'ai échantillonné à cet endroit et les résultats sont les suivants : 440 000 coliformes totaux, 220 000 coliformes fécaux et 5200 streptocoques fécaux;
2. De façon général, la végétation n'est pas contrôlée à la surface de l'élément épurateur, de telle façon que des arbres y poussent et que l'herbe et les arbustes sont si abondants qu'il est difficile d'y déceler les bris et résurgences éventuelles. D'autre part, la station d'épuration était en opération.

3. CONCLUSION

Infraction :

- Rejets d'eaux usées vers le lac Bélair, en provenance de l'élément épurateur;

. Loi sur la qualité de l'environnement

. Articles 20

4. RECOMMANDATION(S)

Émettre un avis d'infraction..

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jean Trépanier **2001-07-19**

- VÉRIFIÉ PAR: Robert Rochon 2001/07/19

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction des Laurentides

OBJET : Auberge Far Hills inn ltée, Val-Morin
N/RÉFÉRENCE : 7321-15-01-00129-02
Date : 03-07-2001
Par : Jean Trépanier

Photo # 1

Bâtiment de traitement des eaux usée.

Photo # 2

Vue d'ensemble de l'élément épurateur où la végétation n'est pas contrôlée.

Écoulement d'eaux usées en continue.

Photo # 3

Vue rapprochée de l'écoulement et du point d'échantillonnage.

Conduite apparente.

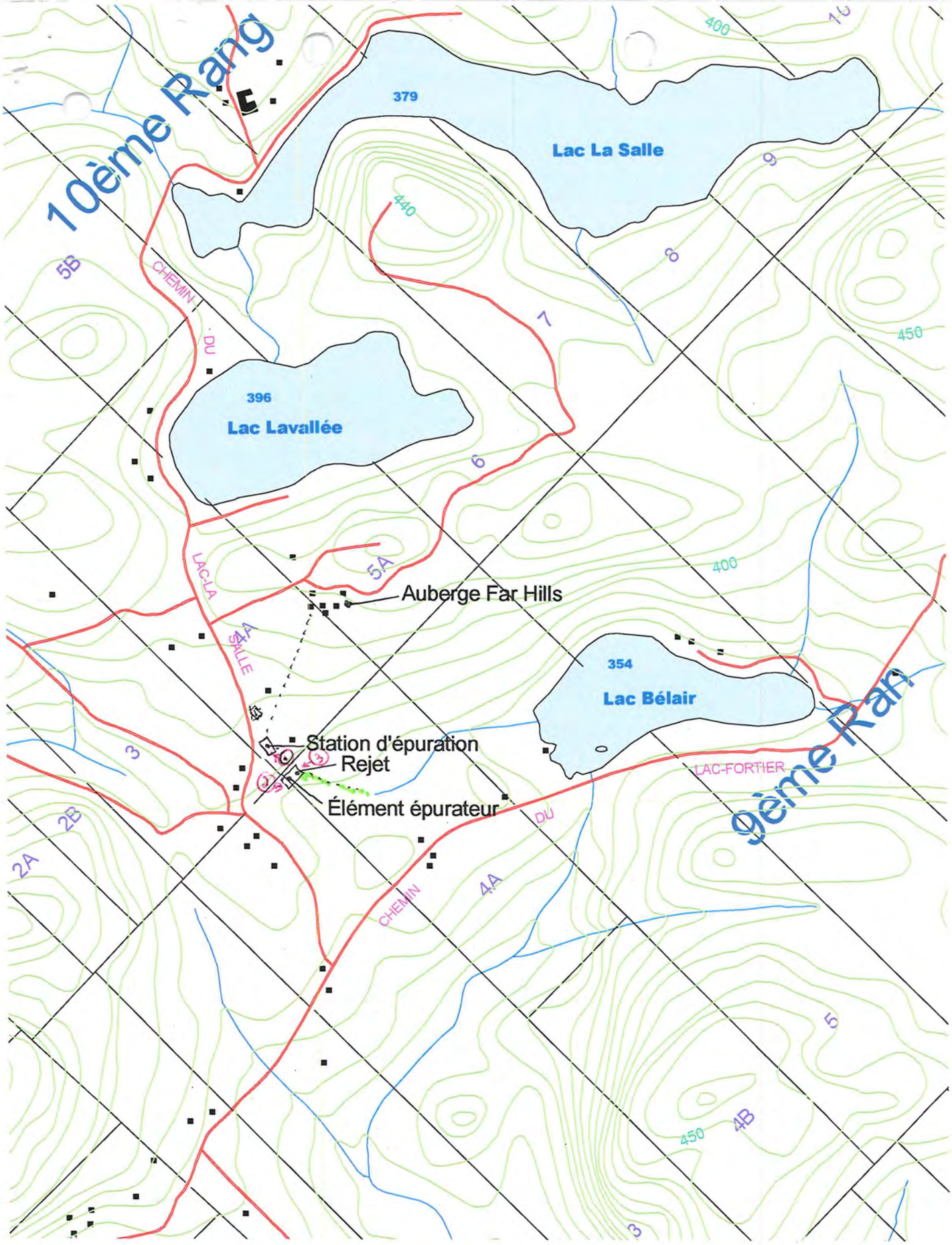

N

Jean Trépanier
7321-15-01-00129-02
3-07-2001
Far Hills Inn Ltée
Val-Morin

Québec
Ministère
de l'Environnement

CERTIFIE

Saint-Eustache, le 20 juillet 2001

AVIS D'INFRACTION

FAR HILLS LTD
3399, rue du Far Hills inn
369, rue Laurier
Val-Morin (Québec)
J0T 2R0

N/Réf. : 7321-15-01-00129-02
Objet : Installations septiques du Far Hill inn, lots 4A et 5A, rang 10, Val-Morin.

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 3 juillet 2001 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre Direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi :

1. Écoulements d'eaux usées vers le lac Bélair, en provenance de l'élément épurateur de la station d'épuration;
   - Loi sur la qualité de l'environnement
   - Article 20, 2e alinéa.

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent en nous soumettant une lettre d'entente avec un ingénieur d'ici au 6 août 2001. Cet ingénieur devra procéder à une évaluation de vos systèmes d'épurations et nous soumettre un plan des correctifs à effectuer d'ici au 28 septembre 2001.

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 32 de la Loi, vous devrez préalablement obtenir de notre Ministère une autorisation pour modifier ou reconstruire une installation pour le traitement des eaux usées.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Jean Trépanier au (450) 623-7811, poste 235.

Année internationale des bénévoles 2001 au Québec

Direction régionale des Laurentides
140, rue Saint-Eustache, 3e étage
Saint-Eustache (Québec) J7R 2K9

Téléphone : (450) 623-7811
Télécopieur : (450) 623-7042

Ce papier contient 20% de fibres recyclées de postconsommation.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

Robert Rochon
Chef division contrôle
Service municipal et hydrique

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale des Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE :**7321-15-01-00129-02**

DATE DE RÉDACTION : **2001-09-06**

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION :**2001-08-29**

HEURES : - ARRIVÉE :**11h00**

- DÉPART :**12h00**

. INSPECTEUR /INSPECTRICE :**Jean Trépanier**

. ACCOMPAGNÉ DE :

. LIEU INSPECTÉ
Station d'épuration
Du Far Hills
Lots 4A et 5A
Rg 10, Val-Morin

.ADRESSE POSTALE (si différente)
FAR HILLS INN LTD
3399, rue du Far Hills inn
Val-Morin (Québec)
J0T 2R0

. PLAIGNANT(E): Rencontré oui [X] non [ ] TÉLÉPHONE
Au téléphone
NOM/ADRESSE

art. 53-54

. NOM/FONCTION TÉLÉPHONE
. PERSONNE(S) 53-54 **, opérateur** **(819) 322-2014**
RENCONTRÉE(S): **David Smith, propriétaire**

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)
[X] [ ] [X] [X]
Nombre**2**
ÉCHANTILLONS
[X] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S) [ ]
PRÉCISEZ:

- BUT(S): - **Échantillonner à nouveau la résurgence au champs de polissage de la station d'épuration afin de comparer les résultats avec ceux de 1984.**

RÉSUMÉ

1985 *La firme* 23-24 *: demande une autorisation au MENV pour des installations déjà construites, soit :*

- *élément épurateur # 1 desservant 18 chambres de la 1ère annexe;*
- *élément épurateur # 2 desservant 16 chambres de l'auberge principale et le bar de l'auberge;*
- *station d'épuration desservant le reste de l'auberge principale, soit 14 chambres, un restaurant de 140 chaises, le 2ème annexe de 23 chambres et le club house. Capacité effective de 19000GUS/j VS une utilisation de 12525GUS/j. Demande pour ajouter 32 chalets(50GUS/pers/j X 4 pers X 32) = 6475GUS/j;*

1985 *Le MENV émet une autorisation.*
3 juillet 2001 *Inspection. Résurgences à la sortie du champs de polissage. 440 000CT; 220 000CF*
Avis d'infraction

B0007197

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : **7321-15-01-00129-02** DATE DE RÉDACTION :**2001-09-06**

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

J'ai rencontré le propriétaire M. David Smith sur les lieux. Il a été constaté que:

1. M. Smith n'était pas d'accord avec la formulation de notre avis d'infraction du 20 juillet dernier. Il m'explique que depuis 1940, les eaux usées s'écoulent et s'infiltrent dans le boisé marécageux avant d'atteindre le lac Bélair, et ce, après traitement dans des éléments épurateurs ou la station d'épuration. J'explique à M. Smith que l'autorisation du 29 octobre 1985 fait référence à une analyse de certains paramètres de l'effluent(voir annexe) dont certains sont aujourd'hui largement dépassés. Ainsi, les coliformes totaux ont augmentés de 94% tandis que les coliformes fécaux ont augmentés dans un cas de 89% et dans l'autre de 99,9%;
2. J'ai constaté à nouveau une résurgence à l'extrémité de ce qui s'avère un champs de polissage sommaire. J'ai échantillonné à cet endroit. M. Smith a l'intention de mettre en place un nouveau champs de polissage;
3. La station d'épuration est très bien entretenue.

3. CONCLUSION

Ancienne infraction(20 juillet 2001) :

- Rejets d'eaux usées vers le lac Bélair, en provenance de l'élément épurateur;

. Loi sur la qualité de l'environnement

. Articles 20

Non-corrigé mais le propriétaire a l'intention d'installer un nouveau champs de polissage.

4. RECOMMANDATION(S)

Émettre une lettre au propriétaire afin qu'il nous soumette des plans et devis pour le champs de polissage.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jean Trépanier **2001-09-06**

- VÉRIFIÉ PAR: Robert Rochon

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction des Laurentides

OBJET : Hôtel Far Hills ltée
N/RÉFÉRENCE : 7321-15-01-00129-01
Date : 29-08-01
Par : Jean Trépanier

Photo # 1

Point d'écoulement et d'échantillonnage : il s'agit d'un bris du champs de polissage(sorte de tranchée drainante).

Photo # 2

Intérieur de la station d'épuration.

Ministère
de l'Environnement
Québec

Direction régionale des Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE :**7321-15-01-00129-02**
7330-15-01-00773-00

DATE DE RÉDACTION : **08-02-2004**

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION :**08-01-2004**

HEURES : - ARRIVÉE :**09h00**

- DÉPART :**15h45**

. INSPECTEUR /INSPECTRICE :**Jean Trépanier**

. ACCOMPAGNÉ DE :

. LIEU INSPECTÉ
Station d'épuration
Du Far Hills
Lots 4A et 5A
Rg 10, Val-Morin

.ADRESSE POSTALE (si différente)
FAR HILLS INN LTD
3399, rue du Far Hills inn
Val-Morin (Québec)
J0T 2R0

. PLAIGNANT(E): Rencontré oui [X] non [ ] TÉLÉPHONE
Au téléphone
NOM/ADRESSE

art. 53-54

. NOM/FONCTION 53-54 TÉLÉPHONE
. PERSONNE(S) **, opérateur** **(819) 322-2014**
RENCONTRÉE(S): **David Smith, propriétaire**

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)
[X] [ ] [X] [X]

Nombre
ÉCHANTILLONS
[X] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S) [ ]
PRÉCISEZ :

- BUT(S): - Échantillonner PZ-1, PZ-2, PZ-3, E4, E5 et E6 et E7 à l'amont et à l'aval du système de traitement de l'Auberge Far Hills.

RÉSUMÉ

1985 *La firme , demande une autorisation au MENV pour des installations déjà construites, soit :*

- *élément épurateur # 1 desservant 18 chambres de la 1ère annexe;*
- *élément épurateur # 2 desservant 16 chambres de l'auberge principale et le bar de l'auberge;*
- *station d'épuration desservant le reste de l'auberge principale, soit 14 chambres, un restaurant de 140 chaises, le 2ème annexe de 23 chambres et le club house. Capacité effective de 19000GUS/j VS une utilisation de 12525GUS/j. Demande pour ajouter 32 chalets(50GUS/pers/j X 4 pers X 32) = 6475GUS/j;*

1985 *Le MENV émet une autorisation;*

3 juillet 2001 *Inspection. Résurgences à la sortie du champs de polissage. 440 000CT; 220 000CF*
Avis d'infraction;

18 juin 2003 *Autorisation. Réfection du système de traitement des eaux usées. Fosse septique de 70 m3, 3 préfiltres, 1 pompe qui amènent les eaux vers l'unité de traitement; 3 pompes en alternance vers 1 champ de polissage de type lit d'infiltration de 1613 m2 (3 lits) munis de 2 piézomètres pour les suivis;*

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : **7321-15-01-00129-02**
7330-15-01-00773-00

DATE DE RÉDACTION :**08-02-2004**

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

1. Nous avons procédé à l'échantillonnage des piézomètres après les avoir vidangés. Quant au point E-7 sur le lac, nous avons utilisé une tarière pour percer la glace.

Points GPS

PZ-3 : 565 369 et 5 096 628

PZ-7 : 566 372 et 5 096 879

RÉSULTATS de l'amont vers l'aval									
Identification	**Coliformes fécaux**		**NH4**		**Phosphore total**		**DBO5**		**DATE**
	Far Hills	MENV	Far Hills	MENV	Far Hills	MENV	Far Hills	MENV	
PZ-2 (AM)		<2		0,45		0,46		6	08/01/04
PZ-1 (AV)		6		<0,15		0,38		6	08/01/04
PZ-3 (SW)		10		<0,15		0,57		4	08/01/04
E-4									à faire
E-5									à faire
E-6									à faire
E-7 (lac Sud)		<2		<0,15		0,02		3	08/01/04

CROQUIS

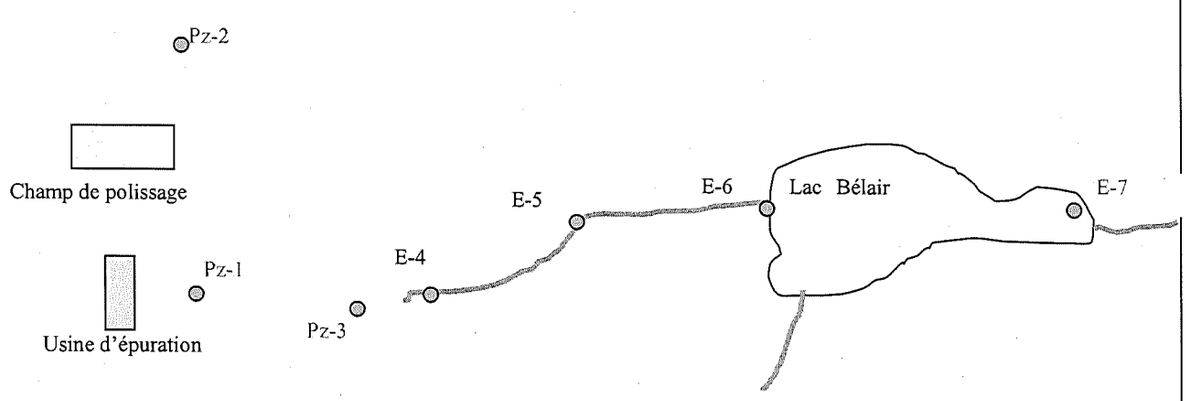

3. CONCLUSION

Nous avons manqué de temps pour échantillonner les point E-4, E-5 et E-6.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : **7321-15-01-00129-02**
7330-15-01-00773-00

DATE DE RÉDACTION :**08-02-2004**

4. RECOMMANDATION(S)

Compléter l'échantillonnage à une date ultérieure;
Effectuer ces échantillonnages annuellement.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jean Trépanier **08-02-2004**

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction des Laurentides

OBJET : Auberge Far Hills, Val-Morin

N/RÉFÉRENCE : 7321-15-01-00129-02

Photo # 1 **Date** : 08-01-2004

Ministère
de l'Environnement
Québec

Direction régionale des Laurentides

Nom : Auberge Far Hills

Municipalité : Val-Morin

Date : 08-01-2004

N/D : 7321-15-01-00129-02

Photo # : 2

Fosse septique avec préfiltres et 1 pompe vers le bâtiment d'épuration

Fosse septique

Photo # : 3

3 pompes vers le champ de polissage.

Photo # : 4

PZ-SW
Premier piézomètre à l'aval du champs de polissage.

Ministère
de l'Environnement
Québec

Direction régionale des Laurentides

Nom : Auberge Far Hills

Municipalité : Val-Morin

Date : 08-01-2004

N/D : 7321-15-01-00129-02

Photo # : 5

Échantillonnage PZ-Lac Sud

Fosse septique avec préfiltres et 1 pompe vers le bâtiment d'épuration

Fosse septique

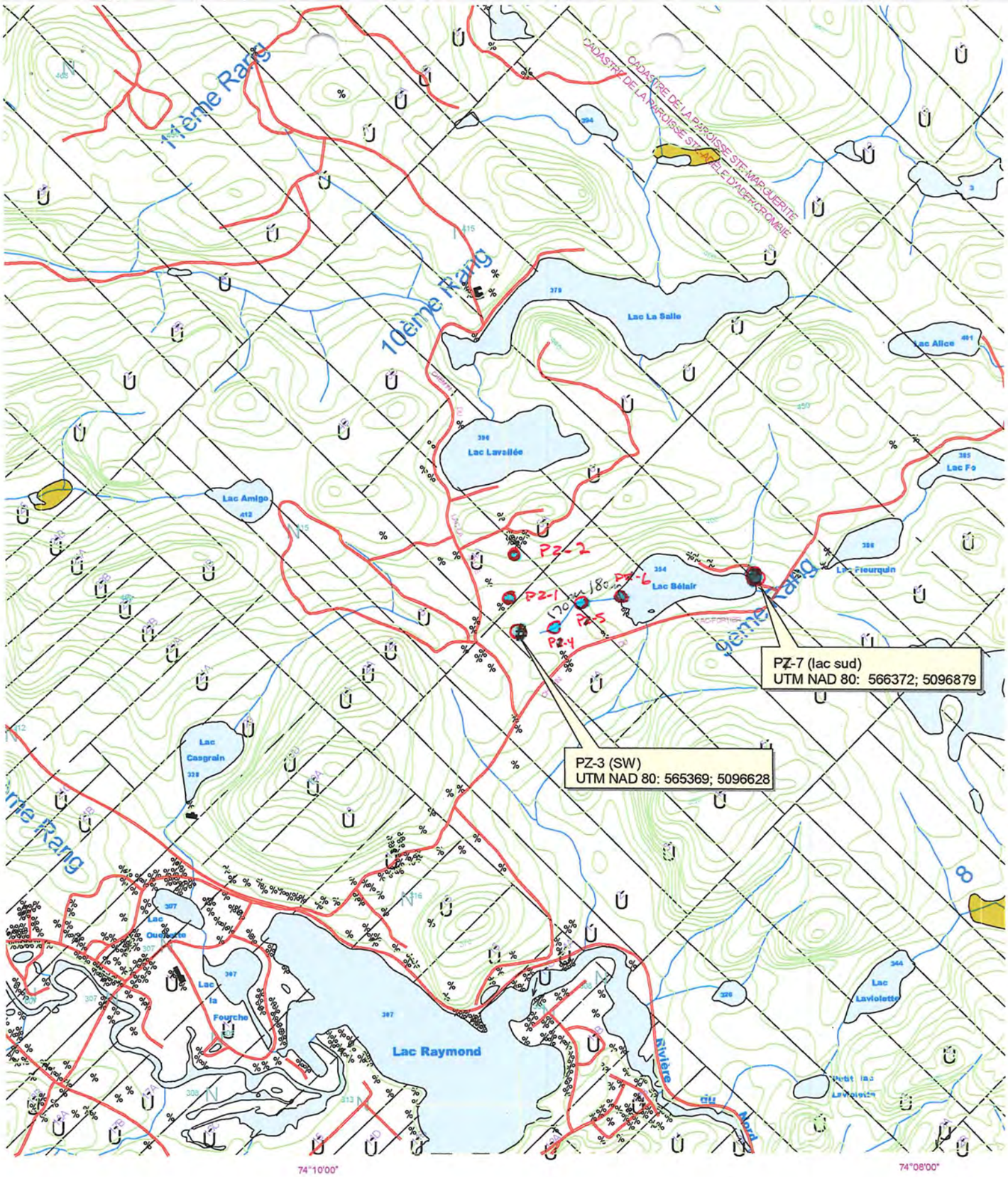
11ème Rang
10ème Rang
9ème Rang
CADASTRE DE LA PAROISSE STE-MARGUERITE
CADASTRE DE LA PAROISSE STE-MADELEINE D'ABERCROMBIE
Lac La Salle
Lac Alice
Lac Lavallée
Lac Amigo
Lac Bélair
Lac Fleurquin
Lac Casgrain
Lac Ouellette
Lac la Fourche
Lac Raymond
Lac Laviolette
Petit lac Laviolette
Rivière du Nord
PZ-1
PZ-2
PZ-3
PZ-4
PZ-5
PZ-6
PZ-7 (lac sud)
UTM NAD 80: 566372; 5096879
PZ-3 (SW)
UTM NAD 80: 565369; 5096628
74°10'00"
74°08'00"
252000 m E
254000 m E
256000

Ministère
de l'Environnement
Québec

Direction régionale des Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE :**7321-15-01-00129-02**
7330-15-01-00773-00

DATE DE RÉDACTION : **07-04-2004**

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION :**09-03-2004**

HEURES : - ARRIVÉE :**10h00**

- DÉPART :**10h30**

. INSPECTEUR /INSPECTRICE :**Jean Trépanier**

. ACCOMPAGNÉ DE :

. LIEU INSPECTÉ
Station d'épuration
Du Far Hills
Lots 4A et 5A
Rg 10, Val-Morin

.ADRESSE POSTALE (si différente)
FAR HILLS INN LTD
3399, rue du Far Hills inn
Val-Morin (Québec)
J0T 2R0

. PLAIGNANT(E): Rencontré oui [X] non [ ] TÉLÉPHONE
Au téléphone
NOM/ADRESSE

art. 53-54

. NOM/FONCTION 53-54 TÉLÉPHONE
. PERSONNE(S) **opérateur** **(819) 322-2014**
RENCONTRÉE(S): **David Smith, propriétaire**

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)
[X] [ ] [X] [X]

Nombre
ÉCHANTILLONS
[X] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S) [ ]
PRÉCISEZ :

- BUT(S): - Échantillonner les 3 points E4, E5 et E6 à l'aval du traitement et à l'amont du lac Bélair.

RÉSUMÉ

1985 *La firme* 23-24 *demande une autorisation au MENV pour des installations déjà construites, soit :*

- *élément épurateur # 1 desservant 18 chambres de la 1ère annexe;*
- *élément épurateur # 2 desservant 16 chambres de l'auberge principale et le bar de l'auberge;*
- *station d'épuration desservant le reste de l'auberge principale, soit 14 chambres, un restaurant de 140 chaises, le 2ème annexe de 23 chambres et le club house. Capacité effective de 19000GUS/j VS une utilisation de 12525GUS/j. Demande pour ajouter 32 chalets(50GUS/pers/j X 4 pers X 32) = 6475GUS/j;*

1985 *Le MENV émet une autorisation;*

3 juillet 2001 *Inspection. Résurgences à la sortie du champs de polissage. 440 000CT; 220 000CF Avis d'infraction;*

18 juin 2003 *Autorisation. Réfection du système de traitement des eaux usées. Fosse septique de 70 m³, 3 préfiltres, 1 pompe qui amènent les eaux vers l'unité de traitement; 3 pompes en alternance vers 1 champ de polissage de type lit d'infiltration de 1613 m² (3 lits) munis de 2 piézomètres pour les suivis;*

8 janvier 2004 *Inspection/échantillonnage points PZ-1, PZ-2, PZ-3 et E7.*

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : **7321-15-01-00129-02**
7330-15-01-00773-00

DATE DE RÉDACTION :**07-04-2004**

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

1. J'ai marché sur la glace du lac Bélair pour échantillonner le point E6 mais Il y avait trop de neige sur les lieux pour identifier clairement l'entrée du lac et procéder à l'échantillonnage.

RÉSULTATS de l'amont vers l'aval									
Identification	**Coliformes fécaux**		**NH4**		**Phosphore total**		**DBO5**		**DATE**
	AUBERGE	MENV	AUBERGE	MENV	AUBERGE	MENV	AUBERGE	MENV	
PZ-2 (AM)		<2		0,45		0,46		6	08/01/04
PZ-1 (AV)		6		<0,15		0,38		6	08/01/04
PZ-3 (SW)		10		<0,15		0,57		4	08/01/04
E-4									
E-5									
E-6									
E-7 (lac Sud)		<2		<0,15		0,02		3	08/01/04

CROQUIS

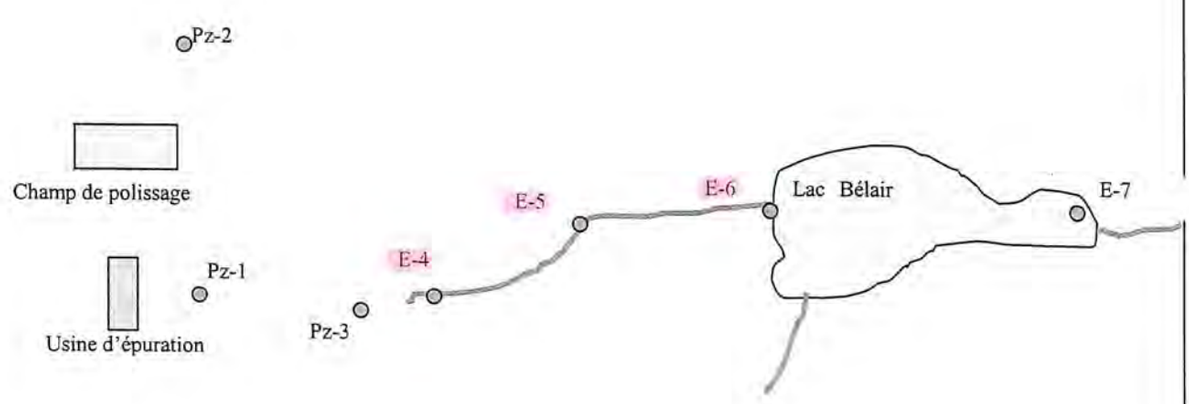

3. CONCLUSION

L'échantillonnage n'a pu être effectué à cause du couvert de neige.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : **7321-15-01-00129-02**
7330-15-01-00773-00

DATE DE RÉDACTION :**07-04-2004**

4. RECOMMANDATION(S)

Compléter l'échantillonnage au mois de juin 2004;
Effectuer ces échantillonnages annuellement.

5. VÉRIFICATION

- **RÉDIGÉ PAR** : Jean Trépanier **07-04-2004**
- **VÉRIFIÉ PAR:** Jacques Hallé 7-04-2004
- **COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:**

ENVIRONNEMENT
REÇU LE
- 4 FEV. 2004
DIRECTION RÉGIONALE
DES LAURENTIDES

Bio Services 1995 inc.

N° de rapport: **17134**

LABORATOIRE D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES ET ALIMENTAIRES

CERTIFICAT D'ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE
BACTERIOLOGICAL ANALYSIS REPORT

Centre Exp. En Environnement Analitique
140, Rue St-Eustache, 3e Étage

St-Eustache (Qc) J7R 2K9

N° d'échantillon / *sample number* **90880 / 90883**
N° Téléphone / *telephone* (450) 623-7811 poste 242
N° Télécopie / *fax*

DONNÉES SUR LE PRÉLEVEMENT
SAMPLING INFORMATION

Date de prélèvement / *Sampling Date* : 8 janvier 2004
Prélevé par / *Taken by* : Jean Trépanier
Lieu de prélèvement / *Sampling address* : Projet 7520-121
Provenance de l'eau / *Water taken from* : Voir lieux ci-desous
État de l'échantillon à la réception : conforme

Date de réception / *Date received* : 8 janvier 2004
Date d'analyse / *Date of analysis* : 8 janvier 2004

RÉSULTATS ANALYTIQUES
ANALYTICAL RESULTS

N° de Laboratoire	Identification	Résultats			
		Coliformes Fécaux *UFC*	NH4 mg/l N	Phosphore Total *mg/L P*	DBO5 mg/l O_2
90880	#1	6	<0.15	0.38	6
90881	#2	<2	0.45	0.46	6
90882	#3	10	<0.15	0.57	4
90883	#7	<2	<0.15	0.02	3

UFC : Unité formatrice de colonies
< = plus petit que > = plus grand que
TNI*= Colonies trop nombreuses pour être identifiées

Appréciation : N/A

Remarques : Nil

N. Bellemare, MSc. Environnement
Microbiologiste

Date d'émission du certificat : 13 janvier 2004

L'appréciation de la valeur hygiénique de l'échantillon et sa conformité aux normes sont établies dans la limite des paramètres analysés. Ce rapport ne peut être reproduit sans l'autorisation écrite ou verbale du laboratoire.
The microbiological appreciation and conformity of this sample are established following the limits of the parameters analysed. This report cannot be reproduced without the written or verbal autorisation of the laboratory.

NORME INTERNATIONALE ISO/CEI 17025 CONFORME

180, BOUL. MORIN (ROUTE 117 NORD) STE-AGATHE-DES-MONTS (QC) J8C 2W5
TÉL.: (819) 326-8690 • FAX: (819) 326-9324
COURRIEL: LAB.BIO-SER@QC.AIRA.COM

Ministère
de l'Environnement
Québec

Saint-Eustache, le 18 juin 2003

AUTORISATION
Loi sur la qualité sur l'environnement
(L.R.Q., article 32)

Hôtel Far Hills
1246, chemin du Far Hills
Val-Morin(Québec) J0T 2R0

N/Réf. : 7330-15-01-00773-00
400091430

Objet : Réfection du système de traitement des eaux usées de l'hôtel Far Hills
Municipalité Val-Morin

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation datée du 12 juin 2002, reçue le 17 juin 2002 et complétée le 12 juin 2003, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Dans le cadre de la mise en place des mesures correctives destinées exclusivement à améliorer la performance de l'usine d'épuration des eaux usées de l'Hôtel Far Hills dont la capacité de traitement ultime est de 72 m^3/d, les travaux autorisés par la présente peuvent être décrits sommairement comme suit :

- mise en place d'une fosse septique d'une capacité effective de 70 m^3 munie de trois préfiltres et suivie d'une conduite d'amenée et d'un poste de pompage composé d'une seule pompe, le tout situé en amont de l'unité de traitement existante et destiné exclusivement à assurer une alimentation en continue de celle-ci;
- mise en place d'un champ de polissage de "type lit d'infiltration" d'une superficie d'infiltration de 1 613 m^2. Il est divisé en trois lits d'infiltration dont chacun dispose d'une superficie d'absorption d'environ 537,6 m^2 et de deux piézomètres qui serviront au suivi environnemental standard;
- mise en place d'un poste de pompage à l'effluent composé de 3 pompes fonctionnant en alternance. Une pompe est dédiée à chacun des trois lits d'infiltration composant le champ de polissage afin d'assurer une répartition uniforme de l'effluent de façon proportionnelle à la superficie d'absorption de chacun des trois lits d'infiltration;
- mise en place de sept points d'échantillonnage dont trois piézomètres en amont et en aval du champ de polissage conformément au plan de localisation révisé en date du 12 juin 2003, le tout destiné à réaliser un programme spécifique de suivi avant et après la réalisation de travaux.

N/Réf. : 7330-15-01-00773-00
400091430

Le 18 juin 2003

Le projet est situé sur les lots P-4A, P-5A, rang 10, canton Wexford, cadastre de la paroisse Sainte-Adèle-d'Abercrombie, municipalité de Val-Morin, MRC Les Laurentides.

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- requête d'autorisation pour la réfection du système d'épuration des eaux usées de l'hôtel Far Hills, municipalité Val-Morin, datée du 6 juin 2002, signée par art. 23-24 et 53-54
- formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement d'origine domestique concernant la réfection du système d'épuration des eaux usées de l'hôtel Far Hills, municipalité Val-Morin, daté du 30 mai 2002, signé par art. 23-24 et 53-54
- rapport technique n° 987-01-02a décrivant les paramètres de conception concernant la mise en place des mesures correctives destinées à améliorer la performance de l'usine d'épuration de l'hôtel Far Hills, municipalité Val-Morin, daté de mai 2002 et révisé en avril 2003, signé et scellé par art. 23-24 et 53-54
- plans n° CR-987-01-02-01, feuilles 1 et 2 de 6, intitulés : "*Champs de polissage, localisation*", hôtel Far Hills, municipalité de Val-Morin, datés du 20 mai 2003, révision n° 1 du 2 mai 2003, signés et scellés le 5 mai 2003 par art. 23-24 et 53-54
- plans n° CR-987-01-02-01, feuilles 3 et 4 de 6, intitulés : "*Coupe champs de polissage, sections types, croquis, piézomètres* ", hôtel Far Hills, municipalité de Val-Morin, datés du 20 mai 2002, signés et scellés le 5 mai 2003 par art. 23-24 et 53-54
- plan n° CR-987-01-02-01, feuille 5 de 6, intitulé : "*Réservoir tampon et poste de pompage amont*", hôtel Far Hills, municipalité de Val-Morin, daté du 20 mai 2002, révision n° 1 du 1er mai 2003, signé et scellé le 5 mai 2003 par art. 23-24 et 53-54
- plan n° CR-987-01-02-01, feuille 6 de 6, intitulé : "*Poste de pompage aval*", hôtel Far Hills, municipalité de Val-Morin, daté du 20 mai 2002, révision n° 1 du 1er mai 2003, signé et scellé le 5 mai 2003 par art. 23-24 et 53-54

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

Brigitte Bérubé
Directrice régionale des Laurentides

BB/MA

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Région des Laurentides

1. Identification

Date de l'inspection :	2008 *année*	Oct. *mois*	21 *jour*	Heure d'arrivée : 11 hrs 33 m	Heure de départ : 12 hrs 22 m
Date de rédaction :	2008 *année*	Oct. *mois*	23 *jour*	No dossier (gestion documentaire) : 7330-15-01-00773-00	

Technicien, technicienne : Guillaume Potvin, CCEQ.	Accompagné de : Non applicable
No intervention (SAGO) : 300449528	No document (SAGO) (facultatif): 400533227

Motif de l'inspection

Secteur : ☐ industriel ☒ municipal ☐ agricole ☐ pesticides ☐ hydrique ☐ naturel

Type d'inspection : ☐ plainte (remplir section Plainte) ☐ suivi d'avis d'infraction ☐ suivi autorisation ☒ programme de contrôle ☐ suivi d'urgence ☐ interne ☐ autre (préciser)

But : Hotel Far Hills - Vérifier le bon fonctionnement des installations septiques. Autorisation délivrée le 18 juin 2003.

Plainte

No de demande (SAGO) : 200176354	No de dossier : 7330-15-01-00773-00
Plaignant rencontré : ☐ oui ☒ non	Rétroinformation : ☐ oui ☒ non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : (anciennement) Hotel Far Hills ltée. 3399, chemin du Far Hills Val-Morin (Québec) J0T 2R0 Coordonnée GPS Nad 1983 18T UTM : 565345 et 5097062.	Adresse postale (si différente) : (propriétaire depuis avril 2007) GESTIMMO GESTION HÔTELIÈRE, IMMOBILIÈRE ET FINANCIÈRE INC. 4150, rue Sherbrooke Ouest, bureau 405 Westmount (Québec) H3Z 1C2
No du lieu (SAGO): X2007304	Type de lieu : Hébergement et restauration
Responsable du lieu : 53-54 , contrôleure	Nos intervenants (SAGO) : Y0303932 et

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
53-54	Contrôleur, Gestimmo...	

Pièces annexées

Type	Quantité	Détails
☒ photos	5	2 fusions
☐ croquis		
☐ plan		
☐ carte		
Autres :		

Échantillons

Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
☐ eau		
☐ air		
☐ sol		
☐ flore		
☐ faune		
☐ déchets		

2. Description de l'inspection

Via le chemin Lac Lasalle je me rends au site de l'usine d'épuration qui est dite existante. Je constate que la fosse septique te le poste de dosage sont aux bons endroits (photos nos. 1 et 2). Il y a absence d'odeurs nauséabonde dans ce secteur. À droite du chemin d'accès de l'usine je localise par coordonnée gps (565232 et 5096684) le piézomètre identifié PZ-AV sur les plans. Ce piézomètre doit représenter l'aval du champ de polissage.

La station de pompage est également au bon endroit. Une porte en acier galvanisé se trouve à la surface du sol. La porte est cadenassée (photo no. 3). Je me rends ensuite sur le site du champ de polissage. Je note la présence de 12 évents en forme de col de cygne et de 6 bouchons qui sortent du sol. Les dimensions semblent conforment à l'autorisation et les différents éléments tel que la présence d'une résidence (photo no. 4) sont conformes aux déclarations de la demande d'autorisation. J'ai minutieusement inspecté les pourtours du talus formant les contours du champs de polissage sans noter la présence de signes de résurgences d'eaux usées. Il y a absence d'odeur d'égout dans le secteur. J'ai également pu constater la présence du piézomètre PZ-AM qui se trouve en amont du champ de polissage.

Je me rends ensuite au 1246, chemin du Far Hills où je prends connaissance d'une affiche mise dans la porte de l'accueil de L'Hôtel. L'affiche mentionne que l'Hôtel est fermé et de s'adresser au bureau 220 du bâtiment en face appelé « la Sapinière ». J'y rencontre art. 53-54 qui affirme travailler pour la compagnie Gestimmo. Elle affirme que l'Hôtel a été acheté de M. Smith en avril 2007 et que l'Hôtel est fermé depuis environ cette date. Sa ré-ouverture serait pas prévue avant 2010 le temps de détruire une partie de l'Hôtel et reconstruire. Je lui indique que toute augmentation de la capacité d'accueil devra faire l'objet d'une révision, par un ingénieur, des débits qui seraient générés. Mme 53-54 affirme que la quantité de chambres à coucher ne sera pas augmentée. Il n,y avait aucun client dans l'Hôtel et seulement trois voitures occupaient les aires de stationnement. Lorsque j'informe Mme 53-54 qu'un suivi environnemental devait être effectué pendant un an suivant l'émission de l'autorisation, elle communique avec son cellulaire avec M. 53-54 qui serait responsable de l'entretien. J'informe Mme 53-54 que les engagements mentionnaient 7 points d'échantillonnage différents incluant trois piézomètres et que cet échantillonnage devait être effectué à tous les mois pendant un an suivant l'émission de l'autorisation. Après avoir raccroché son cellulaire et avoir discuté avec M. elle m'informe qu'un suivi environnemental est assuré par la firme 23-24 (firme qui avait préparé la demande d'autorisation à l'époque). Elle va s'informer pour obtenir copie des documents. Je lui indique que nous (Le Ministère) allons lui écrire afin de demander des copies des rapports d'analyses.

Dans l'intervalle Mme m'informe que le bâtiment brun au bout du chemin du Far Hills qui s'appelle (Le Club Far Hills) serait loué par les autorités municipales et que ce bâtiment serait raccordé au système de traitement d'eaux usées desservant le Far Hills. Je me suis rendu à ce bâtiment par la suite où j'ai rencontré deux personnes en train de monter des jeux dans une zone déboisée devant ce bâtiment. Il n'y avait personne dans le bâtiment du style refuge pour les fondeurs l'hiver (il y aurait une salle de fartage de skis selon des affiches). Dans ce bâtiment, je note une toilette public au rez-de-chaussée et une grande salle de réception avec au moins 100 chaises empilées (Photo no.5). Les deux personnes rencontrées affirment que ce bâtiment est toujours la propriété de M. Smith (Far Hills) et serait loué par la municipalité. Ils confirment que ce bâtiment serait relié au système de traitement d'eaux usées desservant l'Hôtel Far Hills.

Voici les coordonnées Gps des quatre coins du champ de polissage.
#1 = 565315 et 5096807
#2= 565321 et 5096823
#3= 565254 et 5096824
#4= 565258 et 5096841
Localisation de l'Hôtel Far Hills ; 565345 et 5097062

3. Conclusion

Selon les observations effectuées sur le terrain, les travaux relatifs à la réfection et construction d'un système de traitement des eaux usées semblent conforment à l'autorisation émise. Nous avons obtenu une attestation de conformité de la part d'un ingénieur de (firme mandatée).

Pour ce qui est du bâtiment du Club Far Hills, aucune information concernant l'autorisation du 18 juin 2003 ne mentionne que ce bâtiment serait desservi par le système de traitement d'eaux usées. Le promoteur à l'époque n'a fait que mentionner les charges estimées à traiter au total sans fournir de détails quant à l'origine exacte de ces eaux. Toutefois, comme il s'agit du même complexe hôtelier qui appartenait au même promoteur (M. Smith), je n'effectuerai pas de recherches approfondies concernant cet aspect.

Date de l'inspection : 2008-10-21	No dossier : 7330-15-01-00773-00

3. Conclusion

Selon les observations effectuées sur le terrain, les travaux relatifs à la réfection et construction d'un système de traitement des eaux usées semblent conforment à l'autorisation émise. Nous avons obtenu une attestation de conformité de la part d'un ingénieur de firme mandatée).

Pour ce qui est du bâtiment du Club Far Hills, aucune information concernant l'autorisation du 18 juin 2003 ne mentionne que ce bâtiment serait desservi par le système de traitement d'eaux usées. Le promoteur à l'époque n'a fait que mentionner les charges estimées à traiter sans fournir de détails quant à l'origine exactes de ces eaux.

Nous restons sans aucune information concernant les résultats des échantillons prélevés suite à l'émission de l'autorisation pouvant confirmer ou infirmer les performances du système de traitement des eaux usées.

4. Recommandations

Transmettre une lettre au propriétaire actuel de l'Hôtel Far HIls soit : Gestimmo Gestion hôtelière, immobilière et financière inc. dont la maison-mère se trouve à Westmount et mettre copie conforme le bâtiment du Far Hills.

Demander les résultats des campagnes d'échantillonnages qui auraient été effectuées.

Rédigé par : Guillaume Potvin, technicien, inspecteur.	**Secteur : Municipal et hydrique**
Signature :	**Date : 2008-10-22**

5. Vérification

Approuvé par : Sophie Daigneault, coordonnatrice	**Secteur : Municipal et hydrique**
Signature :	**Date :** 2008-10-10

Commentaires du vérificateur :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Nom : Gestimmo Gestion Hôtelière, Immobilière et Financière inc.

Municipalité : Val-Morin

Date : 21 octobre 2008

N/D : 7330-15-01-000773-00

Photo # : 1

Note : Vue du bâtiment abritant l'usine d'épuration. La localisation est conforme à l'autorisation. L'usine était en opération puisque du bruit émane de l'intérieur du bâtiment

Photo # : 2

Note : Vue des couvercles de la fosse septique et du poste de dosage (4 couvercles verts, flèche jaune). En arrière plan, le bâtiment abritant l'usine qui est à moitié enfoui dans le sol. Absence d'odeurs nauséabondes autour de ce secteur.

Photographié par : Guillaume Potvin, tech.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Nom : Gestimmo Gestion Hôtelière, Immobilière et Financière inc.

Municipalité : Val-Morin

Date : 21 octobre 2008

N/D : 7330-15-01-000773-00

Photo # : 3

Note : Près du bâtiment de l'usine une porte d'acier galvanisé est présente au sol et abrite la station de pompage. La porte de la station est impossible à ouvrir à cause de la présence d'un cadenas. La localisation de tous ces éléments est conforme à l'autorisation délivrée le 18 juin 2003.

Photo # :

Note :

Photographié par : Guillaume Potvin, tech.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Nom : Gestimmo Gestion Hôtelière, Immobilière et Financière inc. **Municipalité :** Val-Morin **N/D : 7330-15-01-00773-00** **Date :** 21 octobre 2008 **Photo # :** 4

Note : Vue du champs de polissage qui se trouve au bon endroit selon les plans et devis de l'autorisation. Je compte 12 évents et 6 bouchons amovibles ce qui est conforme aux plans de l'autorisation (Dessin CR-987-01-02-01 (page 3 de 6)). La flèche jaune montre la localisation approximative du piézomètre marquant l'amont hydraulique du système de traitement des eaux usées. Le polygone rouge montre l'endroit approximatif des conduites souterraines. Quatre coordonnées gps ont été prélevées (une à chaque coin, aux évents). La résidence en arrière-plan figure également sur les plans de l'autorisation.

Photographié par : Guillaume Potvin , inspecteur.

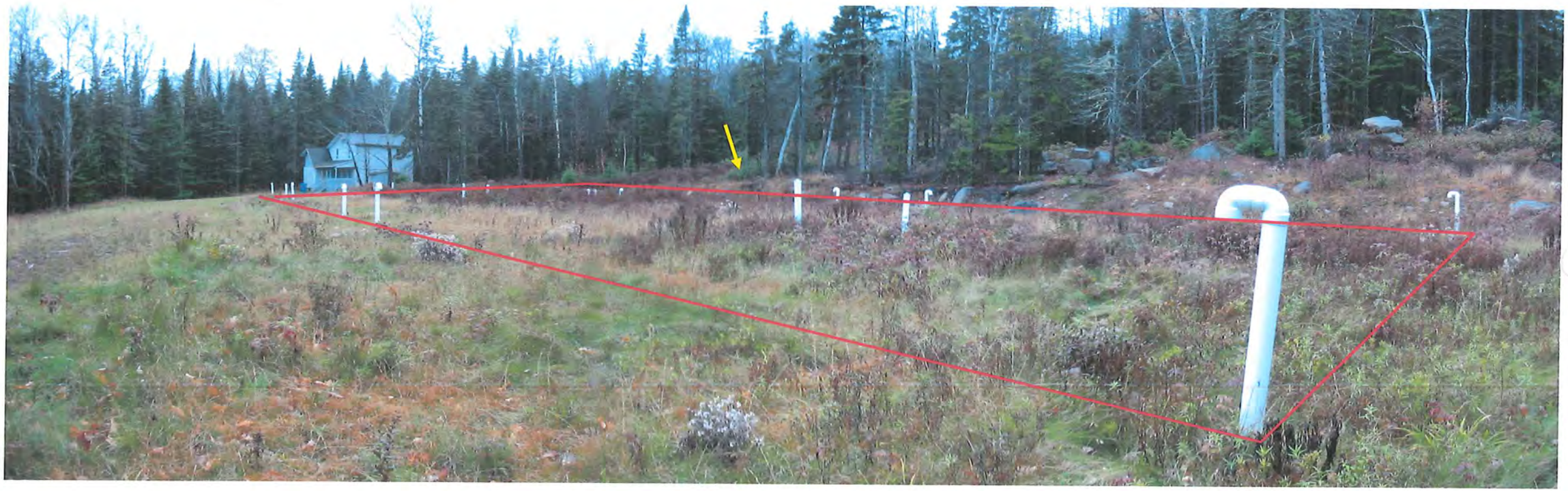

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs
Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Nom : Gestimmo Gestion Hôtelière, Immobilière et Financière inc. **Municipalité :** Val-Morin **N/D : 7330-15-01-00773-00** **Date :** 21 octobre 2008 **Photo # :** 5

Note : À l'intérieur du Club Far Hills qui semble être un genre de chalet de refuge pour fondeurs, il n'y a personne. Des toilettes publiques se trouvent au rez-de-chaussée et cette salle de réception est présente. Le nombre de chaises empilées ne laisse aucun doute que ce bâtiment relève de la juridiction du MDDEP en ce qui a trait au système de traitement des eaux usées. Potentiel d'accueil dépassant le 3240 litres/jour fixé par le Q2. r-8. Selon les informations obtenues, ce bâtiment serait raccordé au système de traitement des eaux usées de l'Hôtel Far Hills ltée et appartiendrait encore à M. David Peterson Smith mais loué par la municipalité.

Photographié par : Guillaume Potvin , inspecteur.